



DE SITE EN SITE

L'actualité Natura 2000 des Causses du Quercy

Juin 2016
Numéro 11

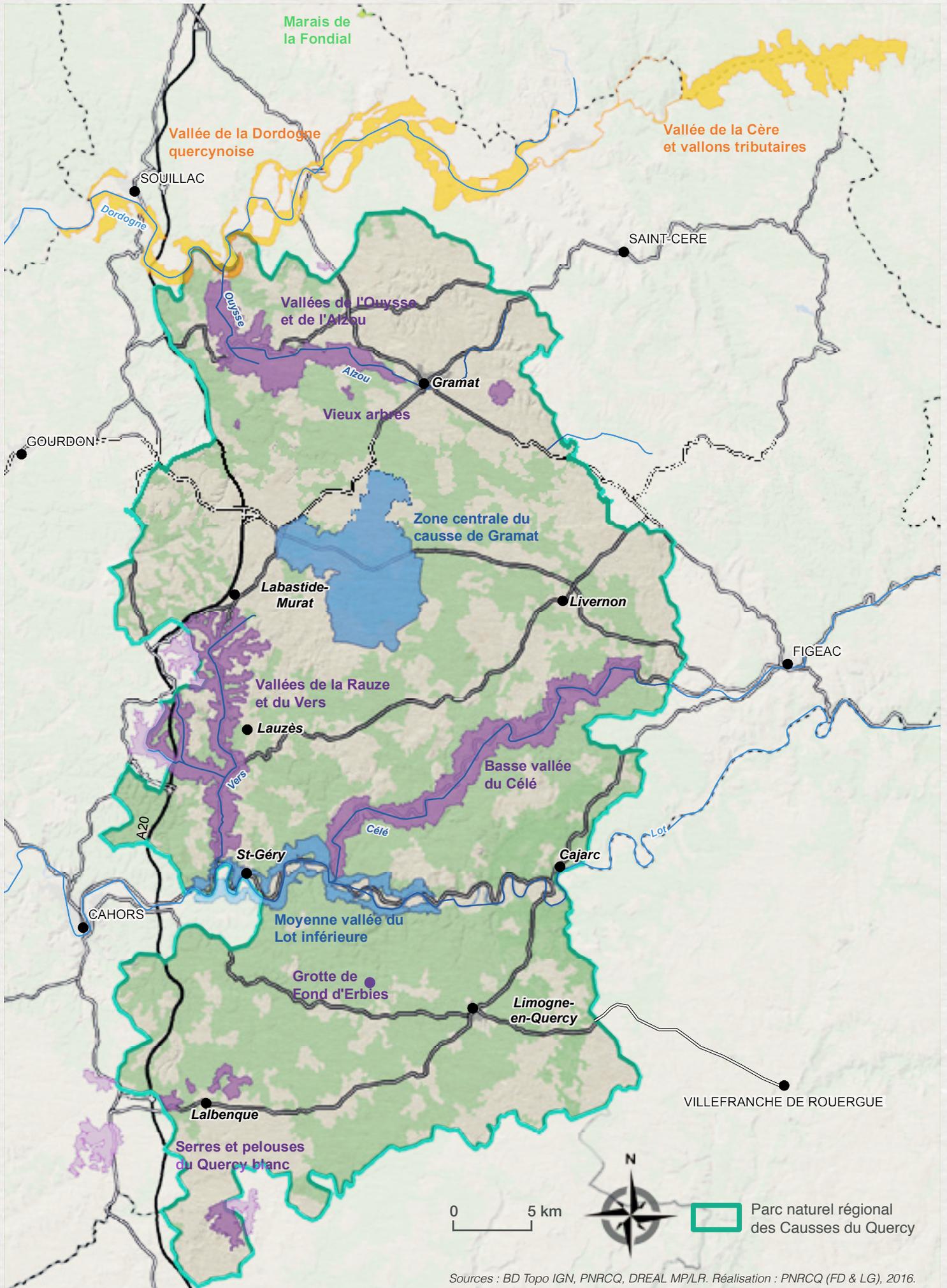


Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy

Marc ESSLINGER



Les sites Natura 2000 du Lot



SOMMAIRE

P 4

Des **comités de pilotage** interactifs

P 8

La **Charte** des bonnes pratiques de **l'escalade**

P 10

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (**MAEC**)

P 12

Le coin des **joueurs** !

P 5-7 : **Dossier biodiversité** :
À la découverte des parois rocheuses des vallées des Causses du Quercy

P 9

Le **bassin versant** du Vers

P 11

Les **brèves** des sites



Vos interlocuteurs locaux

<<--- voir carte ci-contre

Suite au renouvellement des animateurs (printemps 2015), voici les personnes référentes pour chacun des 11 sites Natura 2000 du Lot (animateurs et élus locaux) :

Site Natura 2000	Animateurs	Présidence du Comité de pilotage
Marais de la Fondial	Vincent HEAULME	M. Serge GUTIERREZ, Président du SIVU du marais de la FONDIAL et Maire de CAVAGNAC
Vallée de la Dordogne Quercynoise	Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - EPIDOR	M. Gilles LIEBUS, Maire de MEYRONNE et Président de CAUVALDOR
Vallée de la Cère et vallons tributaires		Mme Claire DELANDE, Maire de GAGNAC-SUR-CERE
Zone centrale du Causse de Gramat	Groupement Marc ESSLINGER / SOLAGRO	État : Catherine FERRIER, Préfète du Lot
Moyenne vallée du Lot inférieure		
Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou		M. Daniel BOUDOT, Maire de COUZOU
Vieux arbres du Quercy		Mme Géralde NIVEL, Maire de NADILLAC
Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires	Parc naturel régional des Causses du Quercy	M. Daniel BANCEL, Maire de SAULIAC-SUR-CELE
Basse Vallée du Célé		M. Didier PECH, adjoint au maire de CREGOLS
Grotte de Fond d'Erbies		M. Philippe PARIAT, adjoint au maire de LALBENQUE
Serres et pelouses du Quercy Blanc		

Les animateurs des sites Natura 2000 se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Tous les contacts sur reseau Natura 2000 Lot. n2000.fr !

DES COMITÉS DE PILOTAGE INTERACTIFS

Un COmité de PILotage, ou « COPIL »...

ques aquo ?

Établi au moment de la désignation du site Natura 2000, le COPIL est un organe officiel de concertation et de débat. Présidé par un élu local, ou à défaut par le préfet de département, cette instance regroupe **l'ensemble des acteurs concernés** : représentants des services et établissements publics de l'État, collectivités territoriales, organisations socioprofessionnelles, associations de protection de la nature, etc.

Le COPIL conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000. Il veille ensuite à la mise en œuvre des actions décidées dans ce document de gestion.



De gauche à droite : Daniel BOUDOT, Didier PECH, Daniel BANCEL, Philippe PARIAT et Géralde NIVEL ©PNRCQ.

Des Présidents de COPIL dynamiques !

Une des volontés des présidents de COPIL est d'être impliqués en amont de l'élaboration des programmes d'actions. C'est chose faite ! La première réunion des présidents des COPIL a eu lieu le 28 janvier 2016. Ce fut l'occasion de valider les grandes actions à mener sur les 6 sites Natura 2000 animés par le Parc.

En termes d'actions sont notamment prévus le développement d'un programme d'animation auprès des scolaires (sensibilisation à la biodiversité), le montage de contrats Natura 2000 non agricoles et forestiers, l'élaboration d'un outil de conciliation des usages sur l'activité de canoë-kayaks, etc.

Temps d'échange lors des « Journées inter-COPILs »

Sur les sites situés dans le territoire du Parc, afin d'engager une dynamique collective entre les membres des différents comités de pilotage, le Parc a mis en place un **cycle de journées techniques** baptisées les « Journées Inter-COPILs ».



Une vingtaine de participants en réflexion devant les vieux arbres du parc du Château de la Pannonie © PNRCQ, S. SOULAS

Première journée Inter-COPILs : 29 octobre 2015

- **Lieu** : Couzou, château de la Pannonie, site Natura 2000 des Vieux Arbres du Quercy
 - **Thème** : Les vieux arbres et la gestion forestière.
- Une vingtaine de personnes a ainsi pu échanger, autour de cas concrets de terrain, sur la prise en compte des vieux arbres à cavités dans la gestion forestière. Notons l'intervention du CEN Midi-Pyrénées, du CRPF et du Parc pour apporter des éléments scientifiques et techniques.

Pour retrouver les éléments de discussions, n'hésitez pas à contacter le Parc.

Prochaine journée inter-COPILs !

Date : le 29 juin 2016 de 14h à 18h

Thème : les mares, un patrimoine à préserver
Lieu : site Natura 2000 de la zone centrale
du causse de Gramat, Caniac-du-Causse

DOSSIER BIODIVERSITÉ



À la découverte des **parois rocheuses** des vallées des Causses du Quercy

Comment se sont formées les vallées et les falaises du Quercy ?

Les falaises du Quercy sont taillées dans les roches **sédimentaires calcaires**. Celles-ci ont pour origine l'accumulation de sédiments marins (végétaux et animaux) durant l'ère secondaire (-235 à -65 millions d'années). Ces roches se sont accumulées sur des épaisseurs importantes (300 mètres). La tectonique des plaques a ensuite fait le reste : compactage, changements physico-chimiques, soulèvement des Pyrénées, retrait de la mer... Ce qui explique qu'aujourd'hui ce massif calcaire d'**origine marine** culmine à 450 mètres au-dessus du niveau actuel des océans...



La vallée du Célé © PNRCQ

Particularité des milieux rupestres

Les espèces animales et végétales vivant sur les parois rocheuses sont qualifiées de « rupestres ». Les conditions de vie y sont difficiles : verticalité, grande amplitude thermique, sol pauvre et peu profond, vent, sécheresse. Les milieux rupestres sont fragiles !

C'est l'**érosion par l'eau** qui façonne ce plateau calcaire depuis des milliers d'années. Les grandes vallées ont ainsi été entaillées par les eaux qui viennent du Massif central et rejoignent l'Atlantique. Lorsque la roche calcaire est assez dure, les bords des vallées sont plus abrupts, formant des falaises : c'est le cas notamment pour les Vallées du Célé, du Lot, du Vers et de la Dordogne.

Certaines de nos activités peuvent fortement **perturber les espèces animales** vivant sur ces habitats. Dans le Lot, 6 sites localisés en partie dans le site Natura 2000 de la Basse vallée du Célé ont ainsi dû faire l'objet d'une **réglementation particulière** pour protéger la nidification des rapaces (Communes concernées : Cabrerets, Sauliac-sur-Célé et Brengues).

La pratique de l'affût, de la chasse, de l'escalade, d'ULM ou de vol libre [...] y est interdite du 1^{er} février au 15 juin (Arrêté de Protection de Biotope).

Téléchargez le texte de cet arrêté (APPB de 1994) sur : <http://bit.ly/1N2WYqK>



Falaise en bord du Lot.
© J. MOREL



Les oiseaux vulnérables de nos falaises

Le dérangement répété des sites de reproduction des espèces animales rupestres peut entraîner leur abandon !

De nombreuses espèces animales, notamment les chiroptères (chauves-souris), et les oiseaux (pigeons, rapaces, etc.), utilisent les cavités et plateformes naturelles des parois pour s'y reproduire et y élever leurs jeunes.

Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*)

Du haut de ses 70 cm (en moyenne), c'est le plus grand rapace nocturne du monde (jusqu'à 180 cm d'envergure) ! Majestueux, il se distingue par ses gros yeux jaune-orange, ses aigrettes de 8 cm et son plumage brun-roux strié de noir. Il sort généralement au crépuscule et s'active jusqu'au milieu de la nuit. Il chasse dans des zones ouvertes, peu boisées, et niche sur des parois rocheuses. **Chasseur opportuniste**, il consomme des mammifères (rongeurs) en abondance, mais aussi : amphibiens, reptiles, oiseaux, chauves-souris, poissons, insectes...

⚠ Espèce protégée en France
Période sensible : toute l'année



Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

Oiseau de haut vol par excellence, il atteint lors de ses attaques en piqué la vitesse de 250 km/h ! Il se nourrit essentiellement d'oiseaux : pigeons, grives, corneilles...

La femelle est plus grande et plus corpulente que le mâle : 50 cm de haut et 100 cm d'envergure, contre 40 cm et 80 cm d'envergure pour le mâle... Les deux sexes ont par contre le même plumage : une fois adultes, de magnifique ailes bleues-grises, un ventre blanc strié de noir et un œil noir perçant cerclé de jaune vif.

⚠ Espèce protégée en France
Période sensible : février à juillet

Martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*)

Comme son nom l'indique, il présente une gorge et un ventre blancs, séparés par un collier sombre. Il est uniformément marron sur le dessus. Sa queue brune est bifide, mais peut également s'étaler en éventail lors des changements de direction brutaux. Oiseau assez grand, il est une fois et demie plus grand que le martinet noir : 51 à 58 cm d'envergure ! Il est beaucoup plus rare que ce dernier, qui, lui, est très présent en zone urbaine.

Il passe la plupart de son temps dans les airs : se nourrissant exclusivement d'insectes en vol, il fait également des micro-siestes lors de ses longs périodes de migration. Il passe en effet l'hiver bien au chaud en Afrique Tropicale, entre septembre et mars.

⚠ Espèce protégée en France
Période sensible : mars à septembre



Quelques espèces végétales rupestres emblématiques

Ces plantes sont fragiles. La recolonisation des surfaces mises à nu par les activités humaines est très lente !

La flore rupestre a su s'adapter et colonise la moindre petite surface susceptible d'accueillir une fine couche de sol ! Les fissures, éboulis, ou cavités, forment ainsi une multitude de micro-habitats.

Saponaire de Montpellier (*Saponaria ocymoides*)

Également appelée Saponaire des rochers, cette plante aux petites fleurs roses est fréquente sur les parois rocheuses mais aussi dans les pelouses sèches. Elle fait partie de la même famille que le silène ou l'œillet (famille des Caryophyllacées) et affectionne les sols secs et calcaires. Son nom vient de sa faculté à produire de la mousse lorsqu'elle est frottée entre des mains humides : les saponaires étaient utilisées autrefois comme savon ! Le terme « saponification » (réaction chimique qui permet la synthèse du savon) vient de là.



Orpin à feuilles épaisses (*Sedum dasyphyllum*)

Plante de la famille des Crassulacées. Cet orpin est facilement reconnaissable grâce à ses feuilles opposées, plus épaisses et ovales que chez les autres espèces d'orpins. De couleur vert/bleu turquoise, elles se colorent en rose lorsqu'elles sont exposées au soleil. Ses fleurs sont blanches et de petite taille.



Alysson à gros fruits (*Hormathophylla macrocarpa*)

Plante rare, c'est une espèce ligneuse formant des petits buissons à rameaux entrelacés tombant en cascades. Ses feuilles sont vertes/grises voire blanches-argentées. Comme chez toutes les Brassicacées (la famille du chou et de la moutarde), les fleurs, blanches chez cette espèce, sont dotées de 4 pétales. Les fruits, mesurant environ un centimètre, sont des siliques : fruits secs qui s'ouvrent à maturité et dont les graines sont fixées sur une membrane interne transparente. Au cours de la floraison, qui s'étale d'avril à juin, on peut observer les fruits mûrs dans le bas de l'inflorescence et les fleurs à peine épanouies à son sommet.

! Espèce protégée en France



En savoir plus : Le Parc met à votre disposition un livret « Découvrir les falaises des Causses du Quercy » !

BONNES PRATIQUES DE L'ESCALADE

Depuis 2010, les partenaires signataires de la Charte des bonnes pratiques de l'escalade dans le Département du Lot se mobilisent pour concilier le développement des pratiques de l'escalade avec la préservation du patrimoine naturel rupestre.

Les signataires-partenaires : Le Comité départemental FFME 46, la LPO Lot, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, l'État.

Cette charte a pour objectif d'accompagner les grimpeurs dans la prise en compte des enjeux de préservation de la faune et de la flore. Ceux-ci s'engagent ainsi à faire réaliser, par le Parc, un inventaire des richesses naturelles avant tout équipement de nouveau site d'escalade. Le but étant, si nécessaire, de proposer des adaptations dans le temps et dans l'espace de la pratique de l'escalade pour prendre en compte la présence d'espèces sensibles.

Un outil de suivi de la biodiversité rupestre

Pour dynamiser la mise en œuvre des outils de la charte, le Parc a confié en 2015 à Dorine Gisclard (stage de 6 mois) une étude sur les falaises de la vallée du Célé, visant à actualiser les connaissances scientifiques sur les espèces et les milieux. Elle a permis de plus d'identifier les ressentis et les attentes de chacun quant à la gestion des sites d'escalade.

L'objectif final est la mise en place d'un outil partagé de suivi de la biodiversité rupestre. Celui-ci se veut le plus précis possible afin de permettre le suivi des espèces observées sur des falaises par les grimpeurs. Il présente une localisation des espèces et des équipements sur photographies intégrées dans un SIG (logiciel de Système d'Information Géographique). Il sera partagé via une plateforme informatique avec différents niveaux d'accès aux données sensibles.

La charte peut être signée par toute structure professionnelle ou associative exerçant une activité sportive sur les falaises du Département du Lot, et qui souhaite adhérer à la démarche !



Un grimpeur en pleine découverte des milieux rupestres. © J. MOREL



Grand-duc d'Europe © J. VERGNE

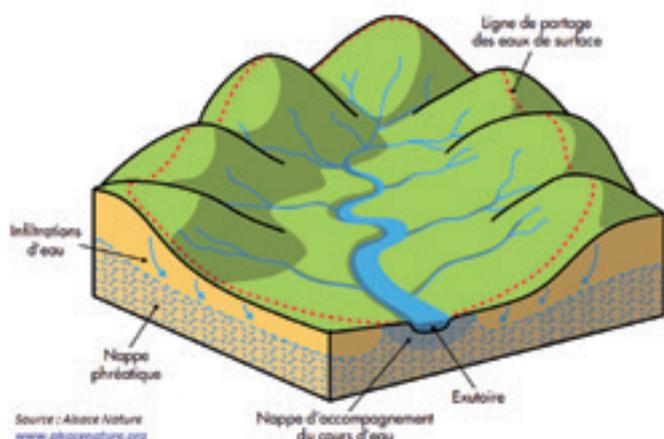
VALLÉES DE LA RAUZE ET DU VERS

et vallons tributaires

Sur le site Natura 2000 des « Vallées de la Rauze et du Vers », deux nouvelles actions ont vu le jour en 2015, pour se poursuivre en 2016-2017 : le programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Vers porté par le Parc, et l'inventaire des zones humides porté par la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH) de l'Adasea.d'Oc.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Territoire géographique qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun (cours d'eau ou mer). Chaque goutte d'eau tombant dans cette zone rejoindra la même vallée par gravité. Les actions en amont se répercutent en aval : type de pratiques agricoles, aménagements sur la rivière, urbanisation... tout cela conditionne la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant.



Inventaires des zones humides sur le bassin versant du Vers

Lors du printemps 2016, dans le cadre de sa mission de Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH), l'Adasea.d'Oc a réalisé l'inventaire des zones humides présentes sur le bassin du vers :

Pas moins de **260 hectares de zones humides ont été recensés** à l'aide de photographies aériennes et d'observations sur le terrain. Est ensuite réalisé, pour chaque zone humide, un inventaire naturaliste : habitats naturels, espèces patrimoniales, enjeux de conservation.

Les résultats seront présentés aux membres du comité de pilotage du site Natura 2000 au printemps 2016. Les données recueillies participent à la préservation des zones humides via des actions de restauration ou à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Vers

Soucieux de l'état de leur rivière, les élus des 10 communes riveraines du Vers et de ses affluents ont sollicité le Parc pour la réalisation d'un programme de gestion à l'échelle du bassin versant du Vers. Le Parc a répondu à cette demande en prenant en charge : l'animation du programme, le portage de la Déclaration d'Intérêt Général et l'exécution des travaux. Les objectifs visés sont les suivants :

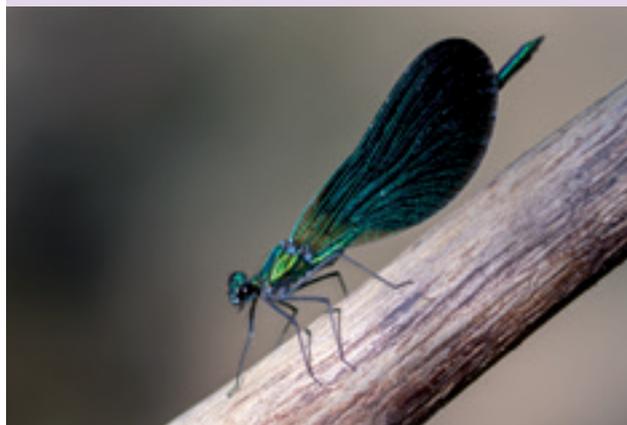
- Entretien et aménagement du cours d'eau.
- Limitation de l'érosion des berges et des risques d'inondation.
- Restauration des continuités écologiques et hydrologiques et préservation de la biodiversité.

Exemple de travaux initiés en 2016 : coupe sélective d'arbres de la ripisylve (végétation herbacée, arbustive et arborée se développant sur les berges des cours d'eau, des étangs), débroussaillage de portions de berges, enlèvement d'embâcles gênant l'écoulement des eaux.

Que dit la loi ?

L'entretien des cours d'eau non domaniaux incombe aux propriétaires riverains [article L215-14 du Code de l'Environnement].

Au regard des enjeux d'intérêt général (risque inondation, problématiques des espèces invasives, etc.), devant lesquels les propriétaires sont souvent démunis, l'article L211-7 du Code de l'Environnement permet aux collectivités territoriales d'intervenir dans certains cas et de mettre en oeuvre un programme commun de gestion des cours d'eau.



Le Calopteryx vierge, une libellule typique des forêts rivulaires © M. BRIOLA

AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Après une année de transition en 2014 qui a permis de prolonger les dispositifs existants (notamment les MAET), la nouvelle programmation de développement rural a débuté en 2015 avec la mise en place d'un nouvel ensemble de « Mesures Agro-Environnementales et Climatiques » : les MAEC.

Que sont les MAEC ?

Il s'agit de mesures permettant d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques agroécologiques valorisant les milieux naturels.

Quelles MAEC sur les sites Natura 2000 du territoire du Parc ?

La plupart des MAEC proposées sont dites localisées, c'est-à-dire qu'elles concernent la mise en place ou le maintien de pratiques à l'échelle de la parcelle. Les milieux visés sont les pelouses sèches, les landes à buis ou genévriers et les prairies naturelles de fauche.

Sans entretien, ces milieux tendent à évoluer vers la forêt. Afin de maintenir ces espaces ouverts, les MAEC apportent une contrepartie financière pour le maintien de pratiques agricoles traditionnelles de type pastoralisme et fauche.

- Pour le maintien des pelouses et landes : gestion pastorale et/ou entretien mécanique (de 75 à 265 €/ha/an suivant la mesure).
- Pour le maintien des prairies naturelles de fauche : suppression de la fertilisation azotée et fauche retardée au 20 juin (150 €/ha/an).

Les éleveurs sont donc des acteurs essentiels pour conserver les milieux caractéristiques du Causse !



Des caussenardes en pleine action. © P. NAVIZET



Pâturage sur pelouses sèches à Caniac-du-Causse. © PNRCQ

La MAEC « Systèmes Herbagers et Pastoraux » : MAEC SHP

D'autres MAEC existent et notamment des mesures à l'échelle de l'exploitation. C'est notamment le cas de la MAEC SHP. Pour être éligible à cette mesure, l'exploitation doit avoir : **au moins 50% de sa Surface Agricole Utile (SAU) dans le site Natura 2000** et 70% minimum de la SAU constitués de Surfaces Toujours en Herbe (STH). Cette mesure est **en cours d'expérimentation** sur les sites Natura 2000 de la Zone centrale du causse de Gramat et de la Moyenne vallée du Lot inférieure.

Le Parc teste également la mise en oeuvre de cette nouvelle mesure sur un territoire hors site Natura 2000. En effet, 8 éleveurs gérant le pâturage sur l'Association Foncière Pastorale de Gréalou bénéficient actuellement d'un **accompagnement technique approfondi** pendant les 5 ans d'engagement de la mesure SHP. **L'objectif est d'apporter des améliorations à chaque système d'exploitation**, en fonction des attentes des agriculteurs et des points « faibles » diagnostiqués (contact : Cédric Conteau, Parc).

LE COIN DES JOUEURS...

à vos stylos !

Mots mêlés

À l'aide des définitions et des informations contenues dans les pages du dossier « Biodiversité sur les falaises », retrouve les mots composant cette grille :

E	E	D	A	B	O	R	O	C	H	E	E	F
G	S	I	L	I	Q	U	E	T	O	S	C	A
I	K	C	O	R	B	E	A	U	A	J	A	N
L	O	F	A	L	A	I	S	E	U	G	V	I
A	S	A	R	L	U	E	I	D	R	C	I	Q
Q	M	U	G	R	A	N	D	D	U	C	T	E
P	E	C	M	F	L	D	I	L	P	D	E	C
I	T	O	A	V	Y	S	E	E	E	N	S	A
G	O	N	R	E	S	C	Q	V	S	E	U	L
E	U	E	T	I	S	P	A	J	T	B	F	C
O	C	H	I	R	O	P	T	E	R	E	S	A
N	E	V	N	E	N	A	O	N	E	K	R	I
R	R	H	E	B	R	E	I	M	U	A	P	R
I	A	S	T	I	E	H	O	Q	R	T	M	E

Astuce : Parcoure la grille dans le sens de la lecture, puis de haut en bas afin d'y trouver 6 mots écrits à l'horizontale, 7 mots écrits à la verticale... et un mot écrit en diagonale (de gauche à droite et de haut en bas). Les mots peuvent s'entrelacer ou être isolés. Bonne chance !

Énigme mystère...

Mon 1^{er} est en avance sur le J
 Mon 2^e est fait de terre et d'eau
 Mon 3^e suit le roi Alexandre
 Mon 4^e aime les duchesses
 Mon tout hue, ulule ou bouboule...
 ... Qui suis-je ?!?

Solutions des jeux en page 11

Retrouvez toutes les informations et actualités des sites Natura 2000 du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy et du département du Lot sur le site Internet :

<http://reseanatura2000lot.n2000.fr>



Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter :



Laetitia GIVERNAUD
Solène SOULAS

Parc naturel régional
des Causses du Quercy
11 rue Traversière
46240 Labastide-Murat
Tél : 05 65 24 20 50
lgivernaud@parc-causses-du-quercy.org
ssoulas@parc-causses-du-quercy.org

@ Visitez le site Internet du Parc :
www.parc-causses-du-quercy.org

Marc ESSLINGER

Expertise naturaliste
Place du Calvaire
46240 Beaumau
Tél : 05 65 35 49 05
Tél : 06 79 74 16 68
marc.esslinger@orange.fr
Associé à SOLAGRO
75 voie du Toec
31076 Toulouse Cedex 3



David BARTHES

DDT du Lot
Unité forêt, chasse,
milieux naturels
127 quai Louis Eugène
Cavaignac
46 000 Cahors
Tél : 05 65 23 62 29



Natura 2000 De site en site n°11
L'actualité des sites Natura 2000
des Causses du Quercy

Photos de couverture : PNRCQ, A. KÜHNEL (falaise) ; M. ESSLINGER (Alysson).
Dessins naturalistes p3, p6, p7 et p8 : J. VERGNE, p9 : Alsace nature. Carte : PNRCQ, F. Daval. Photos intérieures : PNRCQ (L. Givernaud, S. Soulas, A. Kühnel, P. Navizet) ; PNRCQ, J. MOREL.
Directrice de la publication : C. MARLAS (PNRCQ). Rédaction : L. GIVERNAUD et S. SOULAS (PNRCQ) ; D. BARTHES (DDT 46) ; M. ESSLINGER. Conception graphique : M. BRIOLA - Découverte du Vivant ; Impression : Imp'act ; Tirage : 11 200 exemplaires

ISSN : 2105 - 3634
Bulletin imprimé sur papier 100% recyclé
Cyclus print

